

République togolaise – Doing Business 2022

Présentation du nouveau processus d'inscription d'une sûreté sur la plateforme d'inscription en ligne des sûretés mobilières au Registre du Commerce et Crédit Mobilier

Cette étude de cas a pour objectif d'illustrer le nouveau processus d'inscription d'une sûreté en ligne - effectué en ligne et sans ingérence du greffier -, en République togolaise (« Togo »).

La plateforme d'inscription des sûretés au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (« RCCM ») a migré vers une nouvelle version en mars 2021¹.

- Dorénavant, les créanciers garantis (ou leurs représentant) peuvent ouvrir leur compte et/ou **procéder à des actes d'inscription, de recherche, de modification ou d'annulation d'une sûreté sur la plateforme du RCCM, de manière dématérialisée, sans aucune assistance ni vérification préalable d'un greffier du RCCM**. Les informations relatives aux demandes des créanciers garantis (ou de leurs représentants) sont publiées et disponibles sur la plateforme en ligne du RCCM en temps réel.
- Un contrôle de routine des opérations sur la plateforme est effectué a posteriori par les greffiers du RCCM. Grâce au système de notifications de la plateforme, des corrections peuvent, le cas échéant, être demandées aux utilisateurs.
- À l'issue de chaque acte sur la plateforme (recherche / inscription / enregistrement / modification d'une sûreté), une **notification** est automatiquement envoyée aux utilisateurs et est accompagnée par un document de sorti téléchargeable par l'utilisateur (par exemple une **attestation** est téléchargeable).

Nous estimons que les nouvelles fonctionnalités de la plateforme RCCM (détaillées dans ce document) **sont conformes aux exigences de la Banque mondiale**. Ainsi, elles devraient permettre **au Togo de gagner un point supplémentaire au score du Doing Business 2022**, en répondant « oui » à l'affirmation « *Le registre des garanties dispose d'équipements modernes tels que ceux qui permettent aux créanciers garantis (ou leurs représentants) d'enregistrer, rechercher, modifier ou annuler les intérêts de sécurité en ligne*² ». Cette affirmation fait partie du questionnaire sur l'indice de fiabilité des garanties de la méthodologie du Doing Business, relatif à l'indicateur « Obtention de prêts ».

Cette note présente quatre fonctionnalités totalement dématérialisées permises par la plateforme³ :

1. Recherche d'une sûreté sur la plateforme
2. Création de compte utilisateur sur la plateforme
3. Inscription⁴ (renouvellement, modification, annulation (« radiation »)) d'une sûreté sur la plateforme en ligne
4. Vérification de l'inscription d'une sûreté sur la plateforme⁵

Vous trouverez également en annexe une note d'information du RCCM qui communique sur le nouveau processus en vigueur. Cette note a été **signée le 8 mars 2021 par le Président du Tribunal de commerce de Lomé et diffusée aussitôt**.

¹ Avant la date limite (1^{er} mai 2021) pour que la réforme soit prise en compte par les équipes de la Banque mondiale dans le Doing Business 2022.

² Question de l'indice de fiabilité des garanties de la méthodologie du Doing Business : *Does a modern collateral registry exist in which registrations, amendments, cancellations and searches can be performed online by any interested third party?*

³ Chaque procédure détaille le parcours utilisateur de Madame ABALO (personne fictive, créée dans le contexte de cette étude de cas)

⁴ Par souci de synthèse, les études de cas pour le renouvellement/modification/annulation (« radiation ») d'une sûreté ne sont pas détaillées dans ce document. En effet, le processus est – à peu de choses près – identique à celui d'une inscription.

⁵ La vérification de l'inscription d'une sûreté intervient ex-post par un greffier habilité.

Fonctionnalité 1. Recherche d'une sûreté sur la plateforme

Cette étude de cas explique comment l'utilisatrice fictive Madame ABALO peut réaliser une recherche de sûreté sur la plateforme, en renseignant le nom du bénéficiaire ou constituant ou encore le numéro d'inscription de la sûreté.

- Cette procédure est effectuée de manière dématérialisée, et sans intervention d'un greffier du RCCM
 - Il est important de souligner que depuis la réforme de la plateforme du RCCM, les informations relatives aux demandes des créanciers garanties (ou de leurs représentants) **sont publiées et disponibles sur la plateforme en ligne du RCCM (indépendamment de toute vérification de routine effectué par un greffier du RCCM).**

1. Nouvelle recherche de sûreté

- Madame ABALO se connecte sur la plateforme et clique sur le bouton 
- Elle peut alors réaliser une recherche en renseignant dans le champ le nom du bénéficiaire ou du constituant, ou le numéro de d'inscription de la sûreté.
- Les résultats de la recherche s'affichent.



N°	Bénéficiaire	Constituant	Débitéur de la créance	N°Inscription	Date d'inscription	Durée	Description du (ou des) bien(s)	Observation
1	BSIC-TOGO : BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE TOGO (TG-LOM 2005 B 0004)	TELECOM DISTRIBUTION SARL (TG-LOM 2012 B 34)	TELECOM DISTRIBUTION SARL (TG-LOM 2012 B 34)	TG-LFW-01-2021-S30-00091	31/03/21	Douze (12) mois	 Voir la description	Aucune
2	BANQUE ATLANTIQUE TOGO (TOGO LOME 2005 B 0336)	DJOMATIN SARL U (TG-LOM 2012 B 327)	DJOMATIN SARL U (TG-LOM 2012 B 327)	TG-LFW-01-2021-S21-00086	23/03/21	10 ans	 Voir la description	Aucune
3	ECOBANK TOGO (TOGO-LOME 1988 B 1848)	ECOBANK TOGO (TOGO-LOME 1988 B 1848)	CMTP-TOGO : CMTP-TOGO (Carrière, Mines et Travaux Publics-TOGO) (TG-LOM 2014B245)	TG-LFW-01-2021-S22-00083	17/03/21	10 ans	 Voir la description	Aucune
4	ECOBANK TOGO (TOGO-LOME 1988 B 1848)	ECOBANK TOGO (TOGO-LOME 1988 B 1848)	CMTP-TOGO : CMTP-TOGO (Carrière, Mines et Travaux Publics-	TG-LFW-01-2021-S36-00084	17/03/21	10 ans	 Voir la description	Aucune

Fonctionnalité 2. Création de compte utilisateur sur la plateforme

Cette étude de cas présente le processus de création d'un compte sur la plateforme d'inscription des sûretés du RCCM, effectué par un créancier garanti (ou son représentant) – ici Madame ABALO.

- Cette démarche est entièrement exécutée de manière dématérialisée par le créancier garanti (ou son représentant), sans intervention du greffier du RCCM.

1. Création du compte sur la plateforme

- Madame ABALO se connecte sur la plateforme du RCCM (<https://rccm.tg/cm>) et clique sur le lien pour créer un compte. Elle est redirigée vers un formulaire à compléter en trois étapes.
- Étape 1 : Madame ABALO indique à quelle catégorie de personnes habilitées elle appartient ainsi que le type d'entité qu'elle représente.

The screenshot shows the first step of the registration process, 'ETAPE 1 Identification générale'. The progress bar at the top indicates three steps: 1 (active), 2, and 3. The main form area contains a dropdown menu for 'Catégorie de personne (Personnes habilitées) *' with 'Avocat' selected. Below it, there are radio buttons for 'Type personne *', with 'Personne Physique' selected and 'Personne Morale' unselected. A note at the bottom states 'N.B : Tous les champs marqués * sont obligatoire'. A 'Suivant' button is located at the bottom right.

- Étape 2 : Madame ABALO saisit des informations légales sur son identité (nom, adresse courriel, adresse, etc.).

The screenshot shows the second step of the registration process, 'ETAPE 2 Saisie des informations'. The progress bar at the top indicates three steps: 1, 2 (active), and 3. The main form area contains several input fields: 'Nom *' (filled with 'ABALO'), 'Prénom *' (filled with 'Afi'), 'Nom commercial *' (filled with 'ABAFI Togo'), 'E-mail *' (filled with 'afate2014@gmail.com'), 'Téléphone mobile' (filled with '90989964'), and 'Adresse *' (filled with 'Lomé, Togo'). At the bottom, there are 'Précédent' and 'Suivant' buttons.

- **Étape 3** : Madame ABALO vérifie les informations qu'elle a renseignées aux étapes précédentes.
 - o Si Madame ABALO juge que tout est correct, elle coche la case pour certifier sur l'honneur la sincérité des informations renseignées et/ou l'authenticité des pièces jointes. Une fois la case cochée, elle peut cliquer sur le bouton « Terminer » pour lancer la création de son compte.

Création de compte sur la plateforme du Régistre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)

1 ETAPE 1
Identification générale2 ETAPE 2
Saisie des informations3 ETAPE 3
Confirmation

Nom:	ABALO
Prenom:	Afi
Nom commerciale :	ABAFI Togo
Téléphone:	90989964
E-mail:	afate2014@gmail.com
Catégorie Personne	Avocat
Numéro enregistrement OTR	

Je certifie sur l'honneur la sincérité des informations renseignées et/ou l'authenticité des pièces jointes.
[Se connecter](#)

PrécédentTerminer

- o Si Madame ABALO constate qu'elle a fait une erreur dans la saisie de ses informations, elle clique sur le bouton « Précédent » pour revenir en arrière et modifier les informations saisies. Elle clique ensuite sur le bouton « Suivant », coche la case, puis clique sur « Terminer ».

Nom *

ABALO

Prénom *

Afi

Nom commercial *

ABAFI Togo

E-mail *

afate2014@gmail.com

Téléphone mobile

90989964

Adresse *

LOME

N.B : Tous les champs marqués * sont obligatoire
[Se connecter](#)

Précédent Suivant

- Lorsque Madame ABALO clique sur le bouton « Terminer », son compte est automatiquement créé, et celles-ci reçoit un courriel contenant ses identifiants de connexion.

Confirmation de création de compte

_____ ** _____

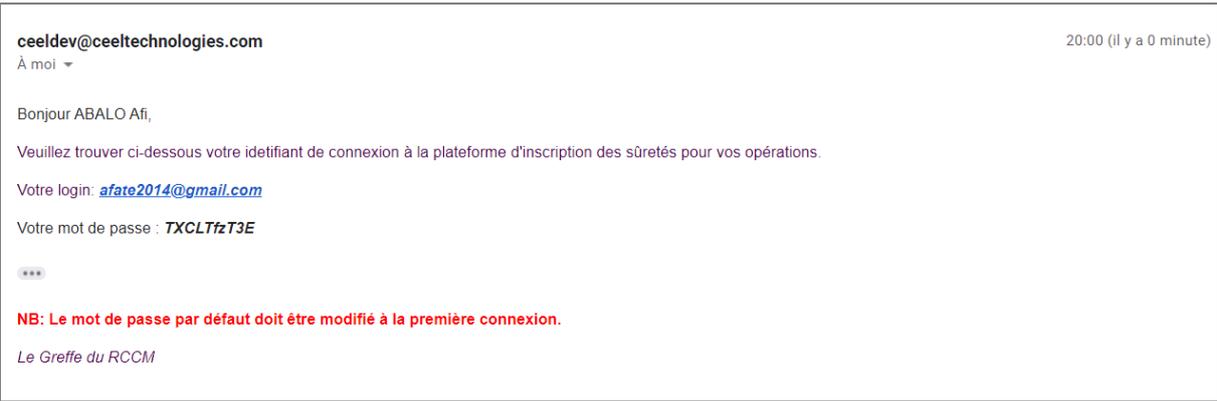
Compte crée avec succès. Un mail vous est evnvoyé à l' adresse afate2014@gmail.com ×

[Se connecter](#)

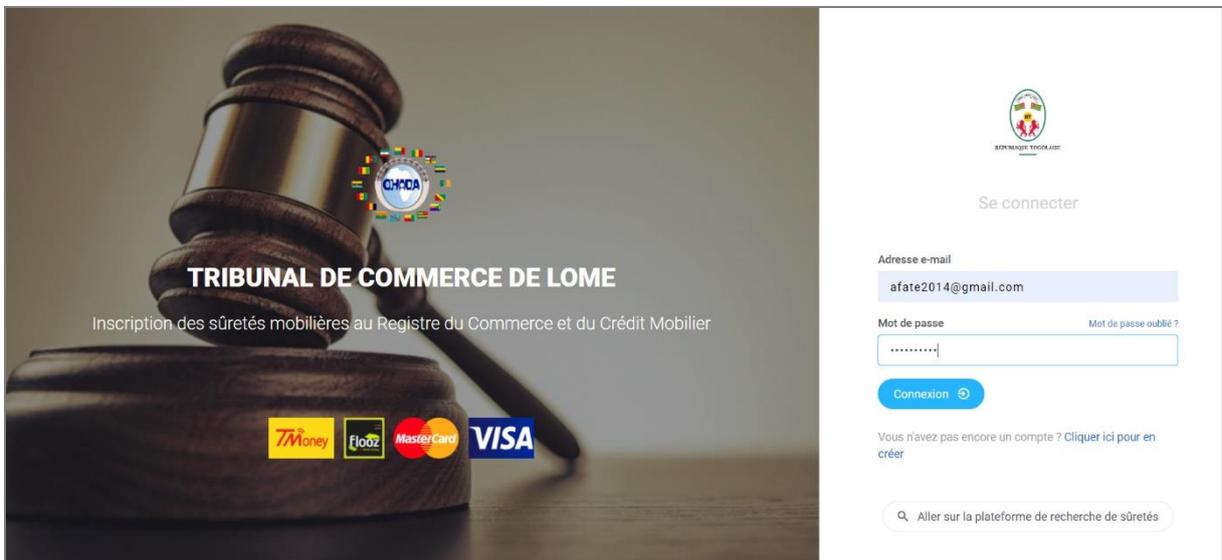
Vos identifiants de connexion vous sont envoyés dans votre boîte e-mail

2. Première connexion à la plateforme

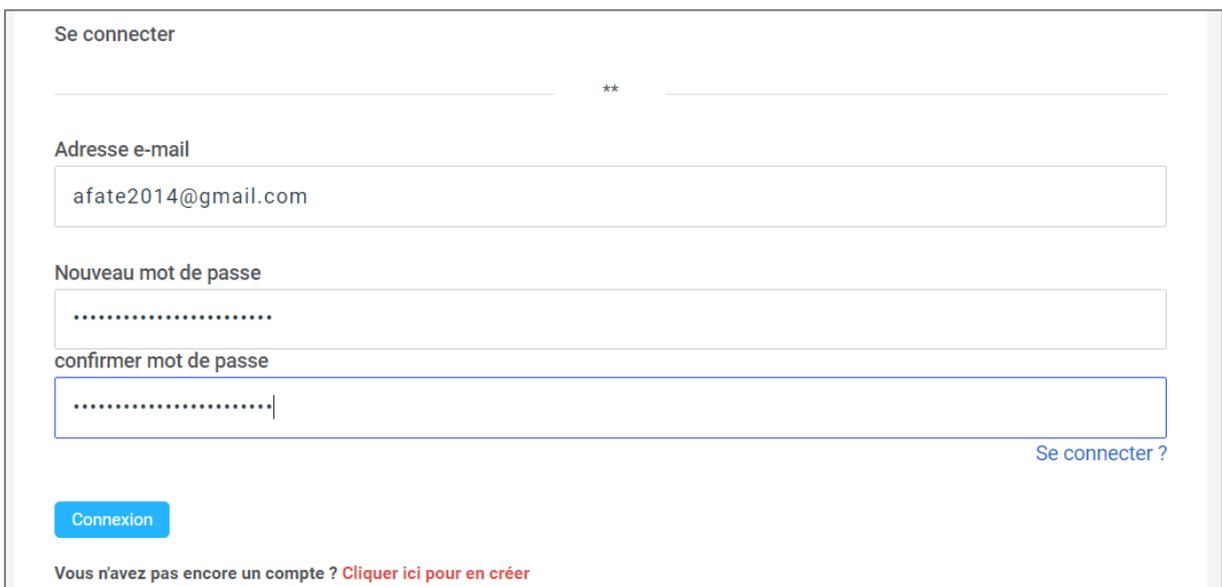
- Un courriel est envoyé automatiquement dans la boîte électronique de Madame ABALO avec un mot de passe généré par la plateforme.



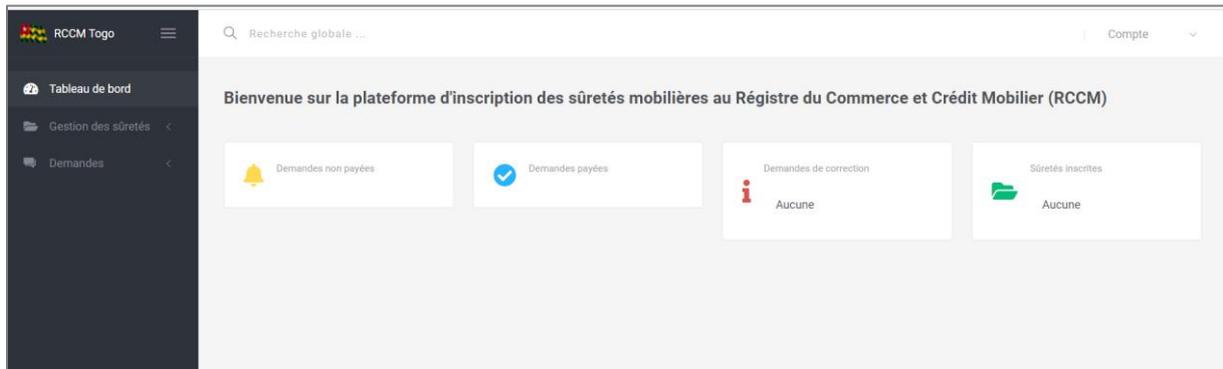
- Sur la page d'accueil de la plateforme, Madame ABALO clique sur le lien « Se connecter » pour être redirigée vers la page de connexion et utilise ses identifiants reçus par courriel pour se connecter.



- À sa première connexion, Madame ABALO est invitée à créer un nouveau mot de passe.



- Madame ABALO a alors accès à son tableau de bord et peut procéder à des inscriptions de sûretés (ou toute autre action sur la plateforme).



Fonctionnalité 3. Inscription d'une sûreté sur la plateforme en ligne

Cette étude de cas présente les différentes étapes de l'inscription d'une sûreté de l'utilisatrice fictive Madame ABALO. Ce processus est entièrement effectué de manière dématérialisée, et le greffier n'intervient à aucun moment.

1. Création de compte sur la plateforme RCCM

- Madame ABALO se connecte sur la plateforme du RCCM (<https://rccm.tg/cm>) et s'identifie avec son compte existant ou crée un compte gratuitement en ligne (voir Fonctionnalité 2).

2. Nouvelle inscription de sûretés

- Madame ABALO déroule le menu de gauche  et clique sur l'option .

3. Formulaire à remplir en trois étapes

- Étape 1 : Renseignements relatifs aux parties et à la (aux) créance(s) garantie(s)
 - o Madame ABALO commence par remplir la section de renseignements relatifs aux parties.

Gestion des sûretés / Nouvelle inscription

ETAPE 1 Renseignements relatifs aux parties et à la (ou aux) créance(s) garantie(s) ETAPE 2 Description du (ou des) bien(s) sur lesquels la sûreté est constituée et ajout de pièces ETAPE 3 Confirmation

Renseignements relatifs aux parties

Qualité de la partie* Identité de la partie*

Selectionner une qualité Selectionner une partie

Ajouter Nouvelle partie Modifier une partie

Partie(s) ajoutée(s)

Qualité de la partie	Identité de la partie	
Bénéficiaire	BIA Togo Groupe Attijariwafa bank (TOGO-LOME 1981 B 1156)	x
Constituant	IVECO (TOGO LOME)	x
Débiteur	BESSE Séna	x

Renseignements relatifs à la (ou aux) créance(s) garantie(s)

Type d'inscription* Durée de l'inscription* Nature de l'inscription*

- Puis Madame ABALO renseigne les caractéristiques de la(des) créance(s).

Renseignements relatifs à la (ou aux) créance(s) garantie(s)

Type d'inscription* Durée de l'inscription* Nature de l'inscription*

Autres 18 En mois Conventioneelle

Existence d'un pacte commissaire? Oui Non

MONTANT MAXIMUM GARANTI PAR LA SÛRETÉ

En chiffre* En lettre*

5000000 Francs CFA Cinq millions Francs CFA

CRÉANCES ACTUELLES

Montant en principal en chiffre* Montant en principal en lettre* Taux d'intérêt

34000000 Francs CFA Trente-quatre millions Francs CFA %

Date d'exigibilité de la (ou des) créance(s) garantie(s)

- Le bouton **Suivant** permet de passer à l'étape suivante.
- **Étape 2** : Description de(s) bien(s) sur le(s)quel(s) la sûreté est constituée et ajout de pièces
 - Madame ABALO décrit le(s) bien(s) sur le(s)quel(s) porte(nt) la(es) créance(s).

Gestion des sûretés / Nouvelle inscription

ETAPE 1 Renseignements relatifs aux parties et à la (ou aux) créance(s) garantie(s)

ETAPE 2 Description du (ou des) bien(s) sur lesquels la sûreté est constituée et ajout de pièces

ETAPE 3 Confirmation

Description du (ou des) bien(s) sur lesquels la sûreté est constituée

Type de sûreté * S10 : cession de créance à titre de garantie x

Domicile / Siège social * Lomé x

Description des biens * Immeuble de 4 chambres en test

Ces biens sont-ils susceptibles d'être déplacés ? Oui Non

Ces biens sont-ils susceptibles d'être aliénés ? Oui Non

- o Des pièces complémentaires peuvent être ajoutés par Madame ABALO.

Ajout de pièces

Pièce * Sélectionner une pièce

Fichier * Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Pièce(s) ajoutée(s)

Pièce	Fichier	
Acte constitutif de la sûreté	Cadre-Juridique_Modernisation-RCCM-OHADA_Mars2020.pdf	x
Convention de la propriété retenue	RCCM-OHADA_Nomenclature-des-Codes_Juin-2019-vf.pdf	x

- o Madame ABALO a la possibilité de visualiser les pièces ajoutées en cliquant sur le bouton . Elle peut cliquer sur le bouton  pour supprimer la pièce.

Acte constitutif de la sûreté

Article 2

Sauf disposition contraire du présent Acte uniforme, les sûretés qu'il régit sont accessoires de l'obligation dont elles garantissent l'exécution.

Article 3

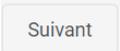
Est considéré comme débiteur professionnel au sens du présent Acte uniforme, tout débiteur dont la dette est née dans l'exercice de sa profession ou se trouve en rapport direct avec l'une de ses activités professionnelles, même si celle-ci n'est pas principale.

Article 4

Les sûretés personnelles, au sens du présent Acte uniforme, consistent en l'engagement d'une personne de répondre de l'obligation du débiteur principal en cas de défaillance de celui-ci ou à première demande du bénéficiaire de la garantie.

Sauf disposition contraire du présent Acte uniforme, les seules sûretés réelles valablement constituées sont celles qui sont régies par cet Acte. Elles consistent

Acte Uniforme portant Organisation des Sûretés, adopté le 15 décembre 2010

- Le bouton  permet de passer à la dernière étape.
- **Étape 3** : Confirmation des informations saisies
 - Cette page récapitule l'ensemble des informations saisies par Madame ABALO. En cas d'erreur ou d'oubli, il lui est possible de revenir en arrière sans perdre sa progression.
 - Si toutes les informations sont correctes, Madame ABALO certifie sur l'honneur la sincérité des informations fournies en cochant la case correspondante puis clôt le formulaire en cliquant sur .

	Aucune		
Créances futures ou ensemble de créances	Aucune		
Type de sûreté	S10 : cession de créance à titre de garantie		
Domicile / Siège social	Lomé		
Description des biens	desse		
Biens susceptibles d'être déplacés	Non		
Biens susceptibles d'être aliénés	Non		
Pièces	Pièce	Fichier	Action
	Acte constitutif de la sûreté	acte-uniforme-portant-societes-commerciales-et-gie.pdf	
<input checked="" type="checkbox"/> Je certifie sur l'honneur la sincérité des informations renseignées et/ou l'authenticité des pièces jointes.			
			<input type="button" value="Précédent"/> <input type="button" value="Terminer"/>

4. Confirmation et paiement des frais

- Une fois le formulaire clos, Madame ABALO reçoit automatiquement une confirmation de sa demande par courriel, avec un numéro temporaire unique.

Bonjour Monsieur/Madame,

Nous avons l'honneur de vous informer que votre demande d'inscription de sûreté au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été enregistré sous le numéro temporaire :000003/2021
 Veuillez procéder au paiement pour la prise en compte de l'inscription.

numéro: **000003/2021**

Le Greffe du RCCM

- Afin de valider automatiquement sa demande, Madame ABALOU doit s'affranchir des frais par la méthode de paiement de son choix.
 - Madame ABALOU peut régler les frais directement (et de manière dématérialisée) :

Votre demande d'inscription de sûreté au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été enregistrée sous le numéro temporaire : 000003/2021. Veuillez procéder au paiement pour la prise en compte de l'inscription. ✕

N°Demande

Type de demande

Frais

Francs CFA

Mode de reglement







- Madame ABALO a la possibilité de régler les frais ultérieurement, en consultant ses demandes non payées depuis le menu Demandes non payées.

- Une fois les frais réglés, un accusé d'inscription sur lequel figure le numéro d'inscription est automatiquement généré et transmis par courriel à Madame ABALO. Une notification lui est envoyée sur la plateforme.

5. Liste des demandes effectuées

- Madame ABALO peut consulter la liste de ses demandes en déroulant le menu Demandes puis en cliquant sur l'onglet Demandes effectuées.

Tableau de bord

Gestion des sûretés <

Demandes ▾

Demandes non payées

Demandes effectuées

Demandes à corriger

Demandes / Liste des demandes effectuées Rechercher

Liste des demandes effectuées							Actions
N°	N°Demande	N°Inscription	Type de demande	Ajoutée le	Etat de la demande		
1	000011/2021	TG-LFW-01-2021-S10-00003	Inscription	23/04/21 06:36	Payée	👁	

1

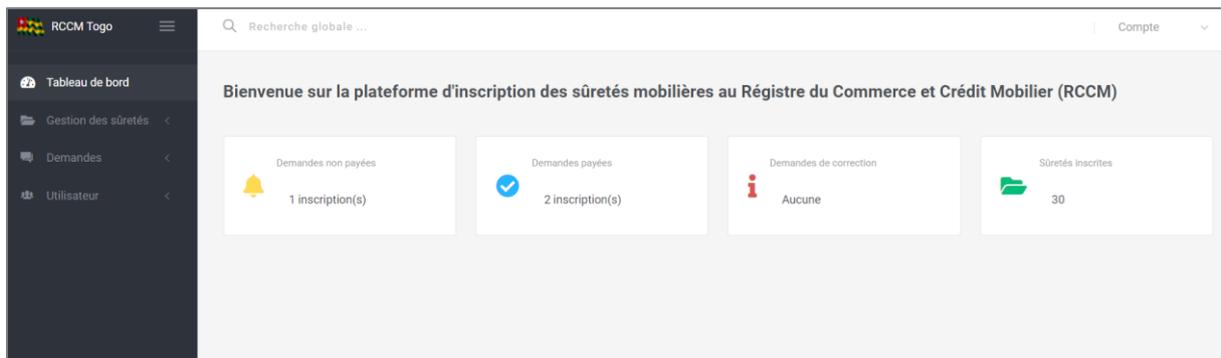
Fonctionnalité 4. Vérification de l'inscription d'une sûreté sur la plateforme

Cette étude de cas présente la vérification de l'inscription d'une sûreté de Madame ABALO (le créancier garanti) par un greffier habilité. Il est important de souligner que :

- Cette vérification de routine effectuée par le greffier intervient uniquement de manière ex-post, c'est-à-dire après que le créancier garanti (ou son représentant) ait créé son compte et/ou ait pris des actions⁶ **sans assistance ni approbation préalable du greffier du RCCM.**
- **Indépendamment de toute vérification du greffier, les informations** relatives à la demande de Madame ABALO **sont publiées et disponibles sur la plateforme en ligne du RCCM.**

1. Connexion du greffier sur la plateforme

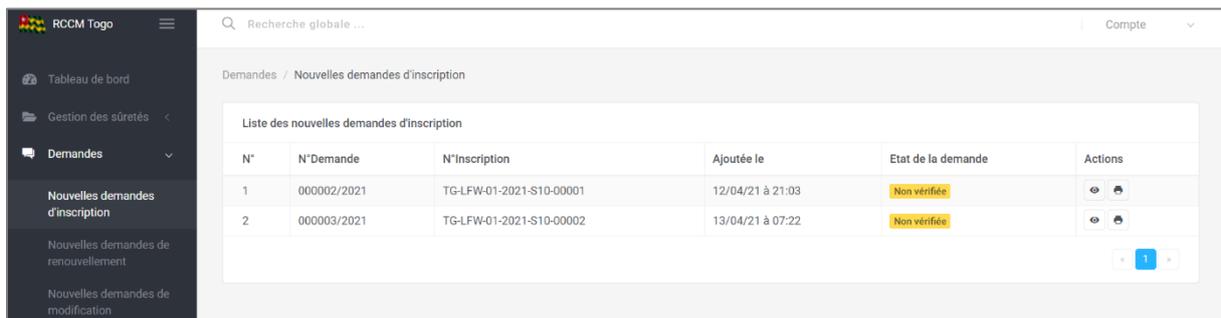
- Le greffier habilité à vérifier l'inscription se connecte sur la plateforme.



- Pour vérifier l'inscription, il clique sur le menu **Demandes** puis sur le bouton **Nouvelles demandes d'inscription**.

2. Vérification de l'inscription de Madame ABALO par le greffier

- Le greffier a accès à la liste des inscriptions « non vérifiées ».

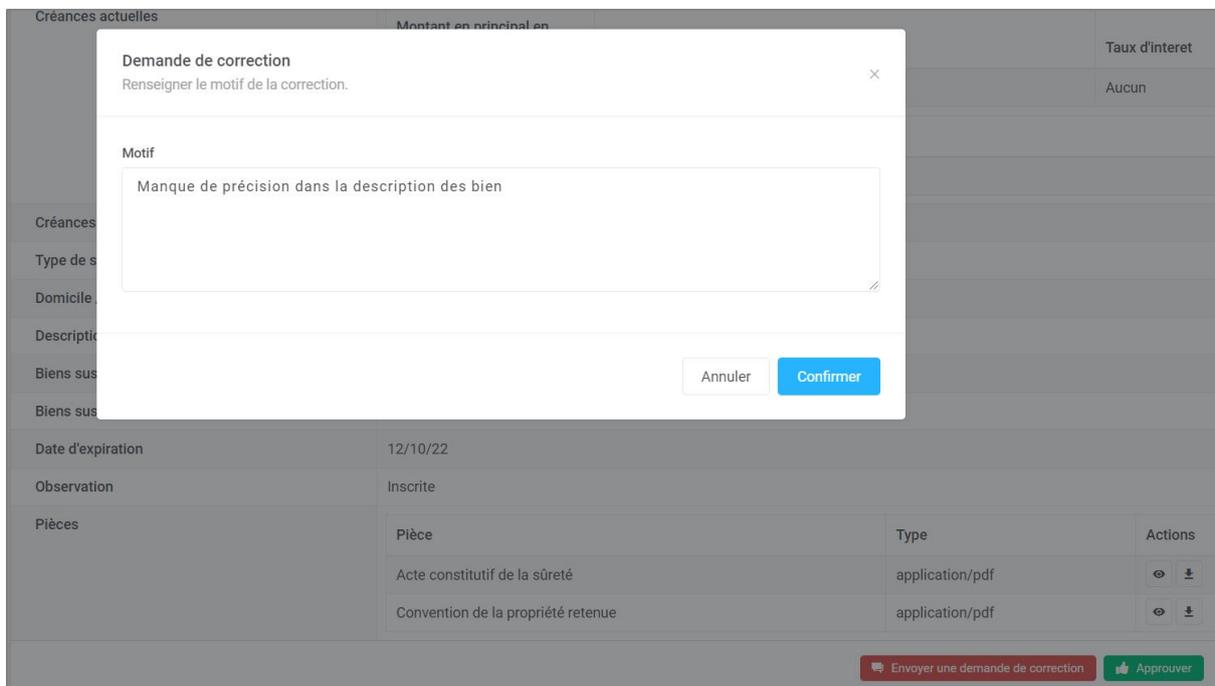


- Pour vérifier l'inscription de Madame ABALO, il la cherche dans la liste et clique sur le bouton  à côté de la demande correspondante.
- Le greffier a alors accès aux détails de la demande :

⁶ Enregistrement, recherche, modification et/ou d'annulation des intérêts de sécurité sur la plateforme du RCCM

N°Demande	000003/2021	
Formalité	Inscription d'une sûreté au Régistre du Commerce et du Crédit Mobilier	
Frais	15000 Francs CFA	
Ajoutée par	ABALO Afi, E-mail : afate2014@gmail.com, Tel : 90989964	
Ajoutée le	13/04/21 à 07:22	
Sûreté		
N°Inscription	TG-LFW-01-2021-S10-00002	
Date d'inscription	13/04/21	
Parties	Qualité de la partie	Identité de la partie
	Bénéficiaire	AKPADJAVI Ahoefa
	Constituant	LES FRERES COUSINS (TG-LOM 2016 B 1230)
	Débiteur	BANQUE ATLANTIQUE TOGO (TOGO LOME 2005 B 0336)
Type d'inscription	Autres	
Durée de l'inscription	18 mois	
Nature de l'inscription	Conventionnelle	
Existence d'un pacte comissoire	Non	

- Si le greffier estime que tous les éléments sont corrects, il clique sur le bouton  qui fait passer la demande de l'état « non vérifié » à l'état « vérifié ».
- Si la demande comporte des champs à corriger, il clique sur . Il renseigne alors le motif de la correction attendue.



Créances actuelles

Montant en principal en

Taux d'interet

Aucun

Créances

Type de s

Domicile

Descripti

Biens sus

Biens sus

Date d'expiration

12/10/22

Observation

Inscrite

Pièces

Pièce	Type	Actions
Acte constitutif de la sûreté	application/pdf	 
Convention de la propriété retenue	application/pdf	 

Annuler Confirmer

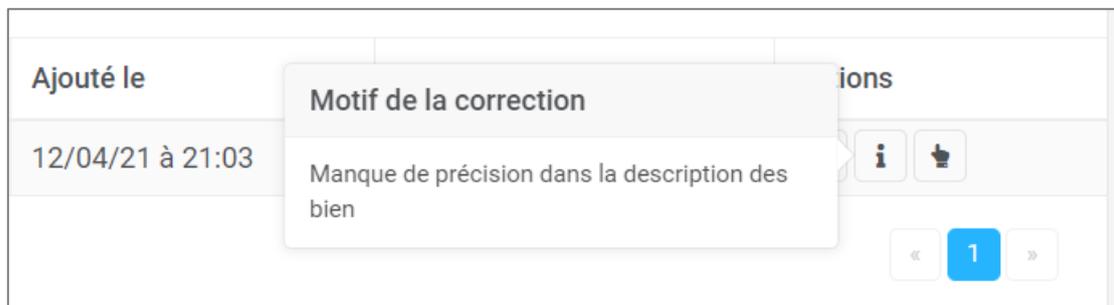
Envoyer une demande de correction Approuver

3. Correction de Madame ABALO

- Madame ABALO reçoit automatiquement un courriel pour l'informer de la demande de correction ainsi qu'une notification sur la plateforme. Cette demande est visible dans le sous-menu **Demandes à corriger** de la plateforme.



- Pour connaître le motif de correction, elle clique sur le bouton .



- Pour corriger sa demande, Madame ABALO clique sur le bouton . Elle peut alors éditer sa demande d'inscription en modifiant les informations préalablement renseignées.

ETAPE 1 Renseignements relatifs aux parties et à la (ou aux) créance(s) garantie(s)

ETAPE 2 Description du (ou des) bien(s) sur lesquels la sûreté est constituée et ajout de pièces

ETAPE 3 Confirmation

Renseignements relatifs aux parties

Qualité de la partie* Identité de la partie*

Partie(s) ajoutée(s)

Qualité de la partie	Identité de la partie	
Bénéficiaire	BIA Togo Groupe Attijariwafa bank (TOGO-LOME 1981 B 1156)	x
Constituant	IVECO (TOGO LOME)	x
Débiteur	BESSE Séna	x

Renseignements relatifs à la (ou aux) créance(s) garantie(s)

Type d'inscription* Durée de l'inscription* Nature de l'inscription*

- Une fois les corrections effectuées, Madame ABALO valide le formulaire. Madame ABALO et le greffier reçoivent alors un mail de notification sur la correction apportée.

ANNEXE

Circulaire de la RCCM communiquant sur le nouveau processus en vigueur

COUR D'APPEL DE LOME

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LOME**



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

CABINET DU PRESIDENT

NOTE D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance de toutes les personnes (physiques et morales), usagers du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ce qui suit :

Dans le cadre de la facilitation des activités, une nouvelle version de la plateforme RCCM a été mise en place et permet dorénavant d'ouvrir son compte et/ou de poser des actes d'inscription, de recherche, de modification ou d'annulation sans assistance ni approbation préalable du Greffe-RCCM et ce, jusqu'à l'obtention d'un avis de succès de l'opération effectuée.

Un contrôle de régularité des opérations effectuées est fait a posteriori par le Greffe-RCCM.

Fait à Lomé, le 8 mars 2021

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL



Amenyo Kudzo AKUATSE